

Introduction

A l'issue de sa première année d'existence, le Comité d'Éthique et de Déontologie de la Direction Régionale Sud des établissements pénitentiaires (EPICED) a voulu présenter ses objectifs, missions et aspirations. Afin d'ancrer notre action dans une réalité qui fait sens pour les agents de terrain, le Comité a décidé de convier l'ensemble des directeurs de prison francophones pour une journée plénière sur le thème de « L'éthique et la fonction du directeur de prison ».

Avant de brièvement faire part du contenu même de cette journée, il n'est toutefois pas inutile de s'arrêter sur le moment de la création d'un Comité d'Éthique et de Déontologie au sein du SPF Justice.

Une première option pourrait être de tout simplement voir dans la création d'un tel comité, une sorte de hasard du calendrier administratif. L'on peut pourtant observer que sa création est contemporaine à l'apparition de questions essentielles concernant l'organisation de la justice pénale (dont la prison est l'un des maillons essentiels) ou à des décisions politiques (gouvernementales) importantes concernant l'organisation de l'exécution des peines de prisons et des mesures d'internement. Gageons que la réflexion éthique puisse devenir une exigence de plus en plus fondamentale pour ceux et celles qui évoluent dans ces horizons professionnels.

La mise en place d'un Conseil d'Éthique et de Déontologie, en particulier dans une institution comme la Justice et dans une société civile en pleine mutation, relève ainsi bien plus de l'opportunité à saisir (le « *kairos* ») que du pur hasard. C'est dans ce contexte que notre Comité s'est principalement donné pour mission de « faire vivre » l'éthique en prison. Il est apparu que la manière la plus efficace de rencontrer cet objectif princeps était de s'adresser aux directeurs de prisons – celles et ceux qui ont la charge quotidienne de réaliser l'exécution des peines et mesures et d'organiser la vie et le régime pénitentiaires¹.

Notre objectif pour cette journée plénière qui s'est tenue le 18 mars 2016 était double. D'une part, nous souhaitions entamer la réflexion et cultiver les débats autour des thèmes de l'éthique et de la déontologie dans la fonction du directeur de prison ; d'autre part, nous voulions permettre aux directeurs d'aborder des questions qui agitent leur quotidien et pour qui l'absence de temps effectif ne permet que trop rarement la mise en mot et la prise de recul. L'objectif de fond était donc, tout en « faisant de l'éthique », de faire écho à la praxis quotidienne du directeur et de donner l'occasion de partager, voire de dégager des pistes de réflexions et d'actions communes.

¹ Pour les détenus et le personnel, mais également pour toutes les « parties prenantes » de plus en plus impliquées dans la vie et la réalité pénitentiaire contemporaine : les services des Communautés, les avocats, ou tout simplement, les familles et ami(e)s qui tentent de soutenir et d'être présents pour leur conjoint, amis, parents, détenus en prison.

Le contenu de la journée s'articulait en en trois parties.

Après les allocutions introductives de soutien de Madame OLIOSI, Directrice régionale sud « EPI », et de Monsieur FLORE, Président du Conseil d'éthique et déontologie du SPF Justice et Directeur général Législation, Libertés et Droits fondamentaux et d'une présentation d'EPI-CED par sa Présidente (Mme MERTENS), deux orateurs académiques, spécialistes de l'éthique, ont chacun présenté un exposé des travaux qui les occupent en la matière.

Le Professeur de Philosophie Edouard DELRUELLE (Université de Liège) nous a fait l'honneur d'ouvrir les débats en venant partager sa réflexion éthique et sociopolitique sur sa perception de la prison et du rôle de celle-ci. Cette intervention a eu le mérite de clarifier des conceptions nuancées entre l'éthique clinique et l'éthique critique et, par cette dernière, d'interroger les participants sur le sens même de leur institution.

Le second orateur, Christophe DUBOIS (Docteur en Sociologie, Université de Liège), a exposé les résultats de son étude réalisée grâce aux nombreuses interviews faites auprès d'un large panel de directeurs de prison. Avec finesse, il a ainsi pu montrer les stratégies pragmatiques mises en place par les directeurs dans leur travail quotidien à travers deux concepts centraux qu'il a développés, la prudence et la ruse. Grâce à ces deux interventions, la réflexion était donc bien engagée, à travers des concepts philosophiques et une réflexion profonde sur les pratiques socioprofessionnelles du directeur de prison. Subtilement, l'on pouvait également voir s'esquisser une mise en perspective des problèmes éthiques traversant cette fonction dans sa dimension quotidienne.

Le début de l'après-midi était consacré aux échanges d'expériences de terrain à travers divers ateliers thématiques animés par des directeurs (chefs d'établissements pénitentiaires) et co-animés par un membre d'EPI-CED. Ces ateliers, dont nous avons tenté de rendre compte au mieux dans ces actes, ont été un lieu de paroles et de partages d'une grande richesse. Nous en remercions d'ailleurs sincèrement l'ensemble des participants.

Enfin, pour terminer cette journée, nous avons eu la chance d'entendre le Professeur de Criminologie Dan KAMINSKI (Université Catholique de Louvain) qui a assumé la lourde tâche de conclure cette journée. De sa réflexion, nous relèverons deux éléments qui, loin de clore les débats, réveillaient chez les participants l'envie de continuer à penser. D'une part, la logique de rationalité managériale et, en particulier, lorsque celle-ci dévie en « managérialisme » et, d'autre part, la conception et la définition même de l'éthique qu'il suggérait d'entendre comme l'« art de construire les dilemmes » - principe méthodologique dans lequel EPI-CED cherche pleinement à s'inscrire.

Enfin, il est utile de préciser aux lecteurs que, bien que ces « trois temps » de la journée aient été construits dans une continuité logique pour les participants, chacune des parties de ces actes peut faire l'objet d'une lecture qui se suffira à elle-même. Nous souhaitons à chacun, qu'il soit directeur de prison – ou seulement intéressé par les réalités de leur travail et de leur institution – de pouvoir y puiser des éléments utiles à sa propre réflexion.